

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

Rapport N° 47 REMISE GRACIEUSE DES PÉNALITÉS DE RETARD ASSORTIES AUX PRÉLÈVEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Géraldine BASTIEN, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.

Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.

Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.

Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.

Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.

Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

Papart Nº 47

Rapport N° 47 REMISE GRACIEUSE DES PÉNALITÉS DE RETARD ASSORTIES AUX PRÉLÈVEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

Vu le décret n° 96-628 du 15 juillet 1996 pris en application des articles 14 et 15 de la loi n° 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction et relatif à la remise des pénalités de retard assorties aux prélèvements en matière d'urbanisme.

La direction générale des finances publiques de Chamalières a adressé à la ville de Clermont-Ferrand une demande de remise gracieuse de pénalités de retard assorties aux prélèvements en matière d'urbanisme pour M. El Concernant le permis de construire PC11305Y0107.

À ce jour, l'intégralité de la somme initialement due de 7 676 € a été payée par M. Element. Les retards de paiement ont engendré une majoration de 4 911 € qui est en attente de règlement.

Le redevable explique les raisons de ce retard par une période d'inactivité professionnelle en raison de problèmes de santé.

Le comptable public émet un avis très favorable à cette demande de remise gracieuse sur les pénalités de retard, estimant le redevable de bonne foi.

La remise gracieuse de pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme est une faculté laissée à la libre décision du Conseil Municipal. Elle peut s'exercer sur tout ou partie du montant de la majoration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser une remise gracieuse des pénalités de retard assorties aux prélèvements en matière d'urbanisme d'un montant de 4 911 € en faveur de M. E

Ville de Clermont-Ferrand – Séance du Conseil Municipal du 5 mai 2023 – Feuillet n°2023/

TOTAL VOTANTS:	45	=	39 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	45	=	Pour : 45	+	Contre: 0		
Abstention:	0						

Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité- Abstentions : 0- Contre : 0- Pour : 45

Pour ampliation certifiée conforme. Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance, Wendy LAFAYE Le Maire, Olivier BIANCHI

